



Extrait du registre des délibérations

**Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Séance du 26 Juin 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500468-20250626-2025115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025

Délibération n° **2025-115 R**
Objet : **Convention relative à la participation financière communale pour l'utilisation des équipements sportifs du lycée Honoré Romane par les associations sportives Embrunaises pour l'année scolaire 2024/2025.**

L'an deux mille vingt-cinq, le Vingt Six Juin à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le Treize Juin deux mille vingt-cinq à la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 19
Nombre de votants : 29

Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Madame Audrey CEARD, Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Bernard FANTI, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Barbara GASQUET, Madame Annick BOUSSIÈRE, Monsieur Robert PELLISSIER, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Jean Louis RIFFAUD

Représentés :

Madame Zoïa DEPEILLE donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Monsieur Christian COULOUMY donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Wiebke SILVE donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Audrey CEARD
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL
Madame Nathalie BERNARD donne pouvoir à Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA
Monsieur Patrice RENOUF donne pouvoir à Madame Ouria BLANCHET
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Alexandre DIDIER
Madame Véronique CONSTANS donne pouvoir à Monsieur Olivier LEFRANCOIS
Monsieur Pierre BRUYAT donne pouvoir à Monsieur Robert PELLISSIER

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que l'utilisation des équipements sportifs du lycée H. Romane fait l'objet d'une convention relative à la participation financière communale pour l'utilisation des équipements sportifs de cet établissement pour chaque année scolaire.

Une participation financière d'un montant de 5 000.00 €, calculée sur la base des tarifs planchers arrêtés par la région en fonction de locaux mis à disposition et du nombre de jours ou d'heures d'utilisation. Ces participations sont des minimums et ont été calculées aux coûts moyens de fonctionnement constatés au m² en y intégrant notamment l'entretien et la viabilisation.

Madame le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'examen par le comité consultatif des sports du 19 mai 2025,

- **Approuve** la convention à intervenir entre la Région et la commune,
- **Fixe** le coût horaire par équipement communal de la façon suivante :
 - 7€/heure : salles spécialisés (gymnase, salle de musculation, mur d'escalade et salle de gymnastique)
 - 7€/heure : plateaux sportifs extérieurs
- **Indique** que la participation du Conseil Régional sera recouverte à l'article 7472 du budget.
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention.

Fait à Embrun,
Le 30 Juin 2025
Madame Le Maire
Chantal EYMEOD

